



Saisie sur compte bancaire

Par **klin christine**, le **03/01/2018 à 10:28**

Bonjour si le compte est toujours a 0 euros le compte peut t'il etre bloquer par un huissier ??? et faut t'il repayer l'huissier a chaque fois que l'on lui demande de rebloquer le compte ? ou c'est celui qui nous doit de l'argent qui va payer ?? peut t'on essayer plusieurs fois de bloquer ses comptes ?? merci de vos reponses Amicalement

Par **youris**, le **03/01/2018 à 19:01**

bonjour,
si la saisie est infructueuse, l'huissier peut tenter de nouvelles saisies, mais le créancier devra faire l'avance des frais.
si l'huissier ne peut pas récupérer de l'argent auprès du débiteur, votre avance sera perdue.
si l'huissier récupère l'argent, vous serez remboursé de vos frais et de votre créance augmentée des intérêts si la saisie est suffisante .
salutations